



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE MEAULNE-VITRAY
Le 19 octobre 2021

Présents : Jacques BARDIOT, Paula CHAUSSENOT, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, Marie-Paule DUBREUIL, Lara DUPLAIX, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS.

Absents excusés : Arthur CASAUX, Lara DUPLAIX, Alexandre SOUDRY.

Pouvoirs : Arthur CASAUX à Anthony MERCIER, Lara DUPLAIX à Karine KREMER, Alexandre SOUDRY à Bernard DAMOISEAU.

Intervention de la société « BayWa r.e. » pour présenter son projet d'implantation de photovoltaïque au sol sur une propriété privée située au lieu-dit « Les Godignons ».

Avant de commencer la séance, M. le Maire procède à la lecture du compte rendu des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 16 septembre 2021.

• **1-Admission en non-valeur**

L'admission en non-valeur est demandée par la trésorerie dès que la créance lui paraît irrécouvrable. Une créance est dite irrécouvrable lorsque sa perte apparaît comme certaine et définitive. Il s'agit d'une dépense d'assainissement non recouverte par un particulier d'un montant de 1 100€.

Vote : Contre 4 Pour 12 Abstention 1

Le Conseil Municipal, admet en non-valeur la créance de 1 100€, il est précisé qu'il s'agit de reconnaître une créance alors que la commune n'en a aucune responsabilité.

- **2-Créances éteintes budget principal :**

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité.

La Trésorerie a transmis une demande d'annulation de dette de loyer et d'assainissement correspondant à une créance éteinte d'un montant de 4 799.96€, suite à la liquidation judiciaire du restaurant "au cœur de Meaulne" en 2014.

Vote : Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la créance éteinte de 4 799.96€.

- **3-Décision modificative : créances éteintes :**

Pour faire face aux créances éteintes, il est proposé de prendre 5 000€ du 61531 (entretien voirie) pour l'imputer au 6542 (créances éteintes).

Vote : Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de basculer 5 000€ du compte 615 31 au compte 6542.

- **4-Reprise de provisions sur créances douteuses :**

Pour couvrir le risque de non-recouvrement de créances 2 500€ avaient été provisionnés au compte 6817 : dotations aux provisions. Il convient de reprendre la totalité de cette provision pour parer aux admissions en non-valeur délibérées précédemment.

Vote : Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la reprise de provisions sur créances douteuses.

- **5-Créances éteintes budget chaufferie :**

La trésorerie a fait état de créances éteintes relatives au budget chaufferie pour un montant de 1 875.58€.

Vote : Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les créances éteintes du budget chaufferie d'un montant de 1 875.58€.

- **6-Plaque Georges et Marcel DAFFY: convention avec l'O.N.F.:**

L'O.N.F. autorise l'installation d'une plaque qui sera érigée en mémoire de l'acte de résistance et de courage dont ont fait preuve Georges et Marcel DAFFY pour avoir abattu un arbre dans

le but de barrer la route aux troupes allemandes pendant la seconde guerre à proximité de la Croix de Vitray. Pour se faire il faut signer une convention entre la commune et l'O.N.F.

Vote : Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec l'O.N.F. pour l'installation de la plaque Georges et Marcel DAFFY à côté de la souche de l'arbre.

• **7-Prise en charge par le budget principal du repas ou des bons de fin d'année des aînés :**

Il est rappelé que le repas des aînés est pris en charge par la commune dans le cadre de la rupture contre l'isolement et s'intègre dans le programme "Village amis des aînés".

Auparavant le CCAS avait fixé la limite d'âge à 70 ans pour les habitants inscrits sur les listes électorales de Meaulne et 65 ans pour ceux de Vitray. Les conjoints étaient invités au repas. Le prix accordé au repas proposé était de 27€ ou au choix 25€ en bons d'achat utilisable dans un commerce local.

Il est proposé de conserver la même organisation, seuls les habitants de Vitray de plus de 65 ans ayant déjà été invités, continuent à être conviés au repas.

Vote : Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la prise en charge par le budget principal du repas pour un montant de 27€ par personne ou de bons de fin d'année pour un montant de 25€ à tous les habitants de Meaulne Vitray de plus de 70 ans inscrits sur les listes électorales. Une invitation sera transmise et chaque personne sera invitée à se faire inscrire à l'aide du coupon-réponse joint.

• **8-Cession parcelle AM 178:**

Monsieur Merlin est invité à quitter la salle de conseil.

M. Merlin a demandé au précédent conseil municipal, l'acquisition de la parcelle AM 178 au prix de 10 000€ afin de réaliser son projet de transfert et d'agrandissement de la pharmacie.

M le Maire propose la cession de la parcelle AM 178 pour un montant de 10 000€.

Vote : Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AM 178 pour la somme de 10 000€.

• **9-Plan Communal de Sauvegarde :**

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

Le plan a été rédigé en grande partie par Mesdames Kremer et Gillet, M le Maire les en remercie pour leur travail et soumet le Plan Communal de Sauvegarde au vote du conseil.

Vote : Contre 0 Pour 17 Abstention 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

Questions diverses :

-Adressage : les supports pour les panneaux de rue seront installés courant octobre, la distribution des numéros va débiter. Pour Meaulne, une permanence des élus se tiendra en mairie un samedi matin, les habitants de Meaulne seront invités à venir récupérer leur plaque. Pour Vitray, les élus assureront la distribution au domicile des habitants.

- Sur le SICTOM Région Montluçon, le tri du verre peut être récompensé grâce à la mise en place de « cliiink » une application à télécharger qui transforme des points de recyclage en bons cadeaux, 1 point = 0.10 cent.

- Le CCAS met en place « La semaine Bleue » du 15 au 20 novembre sur la thématique “Viens je t’emmène”, un repas à midi est offert au restaurant senior de la cantine à ceux qui le souhaitent. Une riche programmation est proposée tout au long de la semaine. Inscriptions obligatoires en mairie avant le 02 novembre.

- L’agrandissement de la cuisine de Vitray est prévu sur 2022 mais ne sera pas subventionné dans le cadre de la reconquête du centre bourg, en effet un seul centre bourg peut être retenu pour Meaulne-Vitray. Cependant d'autres subventions sont à l'étude dans le cadre de l'amélioration énergétique.

- Madame Turret demande à ce que des comptes rendus de commissions soient communiqués aux élus. Ce sera le cas lorsque celles-ci reprendront.

- Place de la Mairie de Vitray : réflexion concernant son aménagement en espace pelouse et minéral.

-M Bardirot informe que l'installation d'un deuxième médecin est prévue en mai 2022.

- Cabinet médical, rue des dames : les agents sont remerciés pour leur travail de désencombrement du grenier, l'entreprise Tullio intervient sur la toiture, un arrêté interdisant le stationnement rue des dames sera mis en place du 25 octobre au 26 novembre, M Jomier assure le suivi du chantier.

- Madame Chaussonot informe qu'un inventaire des vitraux de l'église Saint Symphorien est en cours.

- Le site internet de la Mairie est en cours de maintenance et de rénovation.

- M le Maire informe de sa présence au congrès des maires qui aura lieu en novembre sur Paris.

- Un particulier avait proposé de financer une antenne mobile mais l'entreprise orange indique que ce n'est pas autorisé.

-Mme Turret informe que les associations en difficultés peuvent bénéficier de subventions exceptionnelles à l'issue de la crise.

-M le Maire propose d'organiser en juillet 2022 une rencontre autour d'un repas rassemblant les acteurs locaux : associations, artisans, commerçants.

-M Jomier informe que 2022 sera l'année des travaux de voirie (tous les deux ans), un budget de 100 000€ sera à répartir, le recensement des travaux est en cours avec un technicien de la communauté de communes. Un problème d'entretien de la route d'Epineuil entre La Chapelle et La Perche est soulevé car il y a une mitoyenneté dans le sens de la longueur avec la commune d'Epineuil.

-M Mercier fait un résumé du conseil des écoles : effectif actuel : 75 enfants, différents projets sont en cours, avec le cube à Hérisson, sorties scolaires, spectacle de fin d'année le 14 décembre.

23h, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 novembre 2021 à 19h30 (salle du conseil).



